

Conseil communal de Gland

Commission de Gestion

La gestion des déchets par la ville de Gland

En 2015, la Commission de gestion a décidé de se pencher sur la gestion des déchets de la ville de Gland. Il s'agit en effet d'un dossier d'actualité, ayant subi récemment l'effet de changements de régulation importants au niveau cantonal – notamment l'introduction de la taxe au sac - et revêtant une importance toute particulière pour la gestion d'une commune de la taille de la Ville de Gland.

La Commission de Gestion a pu étudier différents documents relatifs à la gestion des déchets de la Ville de Gland, et notamment :

- L'évolution des coûts de traitement des déchets 2012-2014 ;
- Le détail des coûts de traitement des déchets 2012-2014 ;
- Le détail des tonnages de déchets selon les différentes filières.

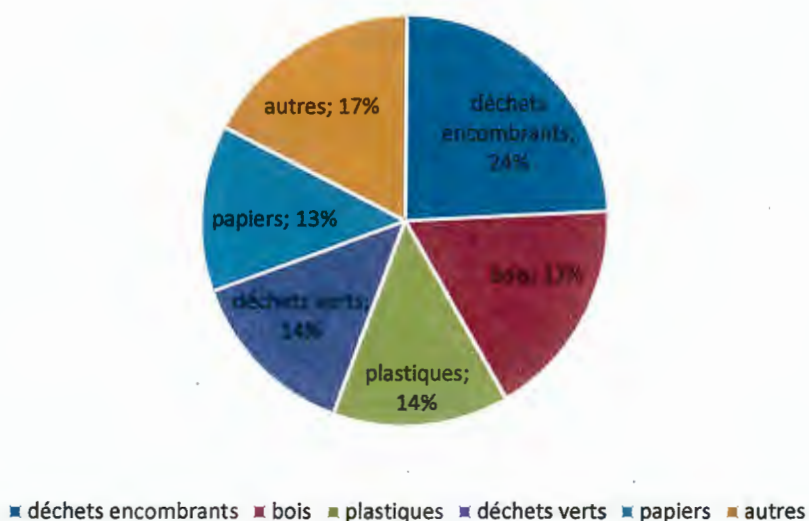
Le 4 février 2015, la Commission de Gestion a rencontré MM. Olivier Fargeon, Municipal en charge notamment de la gestion des déchets et M. Julien Baud, ingénieur en génie civil, collaborateur au service Infrastructures et Environnement. MM. Fargeon et Baud ont répondu aux différentes questions leur ayant été posées au préalable. Ils ont également remis à la Commission de Gestion divers documents confidentiels, ne pouvant donc pas faire partie de ce dossier, mais qui ont alimenté la réflexion sur ce rapport. Une discussion nourrie s'est ensuivie. Il en ressort notamment les éléments suivants :

Les filières de gestion de déchets

Au niveau suisse, les différentes filières de gestion des déchets sont bien connues. Du point de vue économique, et au niveau de la commune de Gland, on peut les classer en trois groupes :

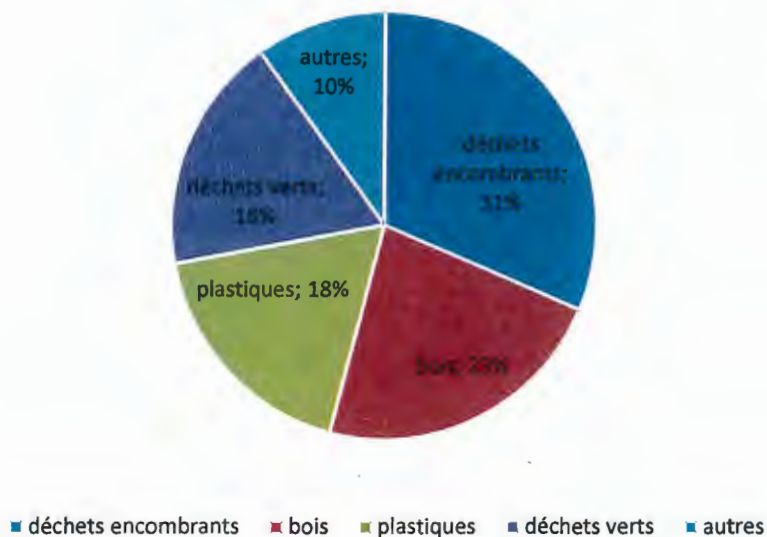
- Les filières qui ne représentent que des coûts, sans rapporter quoi que ce soit : le bois, les cailloux, les déchets verts, les déchets spéciaux ménagers, les déchets encombrants ainsi que les pneus ;
- Les filières qui rapportent un certain montant, sans que celui-ci couvre les coûts occasionnés : les huiles, les plastiques et les papiers ;
- Le recyclage des appareils ménagers et celui des appareils électroniques et TV couvre ses coûts ;
- Seul le recyclage des métaux, du PET et du verre permet de dégager un bénéfice pour la commune. Il s'agit, pour chacune de ces filières, de montants de l'ordre de quelques milliers de francs.

Coûts occasionnés par les différentes filières



Globalement, le recyclage des déchets couvre 24% des coûts qu'ils occasionnent, toutes filières confondues. Plus de 80% des coûts occasionnés par les déchets sont le fait de cinq filières : déchets encombrants, bois, plastiques, déchets verts et papier. Les coûts occasionnés par chacune des autres filières sont inférieurs à 5% du total.

Coûts nets occasionnés par les différentes filières



Quant aux coûts nets (après déduction des bénéfices réalisés), ceux-ci se présentent de manière assez similaire, les déchets encombrants étant de loin les plus coûteux. Il est cependant à relever que le papier couvre quasiment les trois quarts des coûts qu'il occasionne.

La traçabilité, hors ordures ménagères, est assurée à 60% environ.

Le traitement de ces filières se fait en principe sur la base de contrats de durée de 4 à 5 ans environ. Cependant, les conditions fixées par ces contrats peuvent évoluer selon le type de déchets à traiter. En particulier, les métaux subissent des variations de cours importantes. Des variations de cours concernent également d'autres types de déchets recyclés. En particulier, pour ce qui est du papier, les contrats prévoient des conditions minimales à la tonne et une évolution selon le cours du marché. Celle-ci est plutôt à la baisse en 2014.

Le transport des déchets

Les contrats de transport des déchets de la Ville de Gland s n'ont pas été renégociés depuis 7 à 8 ans. Toutefois, une comparaison des coûts de transport avec ceux des autres communes tendraient à prouver que les conditions négociées par la Ville de Gland sont assez favorables.

Recherche de nouvelles filières de valorisation de déchets

La Ville de Gland s'est penchée sur de nouvelles filières de valorisation de déchets, afin de réduire les coûts de leur traitement voire de dégager un profit. Ceci concerne notamment les déchets verts, le plastique dur, ou encore des matériaux complexes tels que des câbles. Pour certains déchets, tels que le PET, la filière de recyclage est étatique (PET), aucune alternative n'est donc possible.

La taille de la déchetterie de Gland ne permet pas de gérer l'ensemble des déchets verts apportés. Une partie des déchets est compostée sur place. Le compost ainsi produit est entièrement consommé – à titre gratuit – d'une part par les habitants de la commune, et d'autre part par son service des espaces verts. Le reliquat des déchets verts, non compostés, est traité à Lavigny. Pour l'instant, aucune autre filière n'est envisagée.

Alors que le plastique mou est recyclé, de manière à fournir un bénéfice, le plastique dur est incinéré. A l'heure actuelle, aucune autre filière n'existe en Suisse, du fait de la diversité des plastiques qui coexistent, de la difficulté de leur tri et de la complexité de cette problématique.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de volonté au sein de la commune de mettre en place un processus particulier de récupération plus spécifique de déchets complexes, comme par exemple le cuivre des câbles.

Il convient de relever que la taille relativement modeste de la déchetterie de la Ville de Gland ne permet pas à cette dernière de négocier ou de mettre en place facilement de nouvelles filières de traitement de déchets.

Collaboration avec les communes voisines

Une déchetterie intercommunale pourrait peut-être permettre de profiter de synergies afin de faire baisser les coûts liés aux déchets. La Commission de Gestion a appris cependant que la commune de Gland a rejeté des demandes de communes voisines (Vich, Prangins) allant dans ce sens. La justification fournie par la Commune se résume en trois points :

- taille de la déchetterie actuelle, qui est déjà saturée aux heures de pointe
- circulation supplémentaire engendrée par les habitants des communes voisines venant à la déchetterie et gestion de leur accès à la déchetterie
- complexité de la mise en œuvre d'une clé de répartition financière considérée comme équitable par tous.

La taxe forfaitaire et son incidence

La taxe forfaitaire introduite en 2013, qui a permis de diviser par deux le volume d'ordures ménagères générées à Gland, ne permet cependant pas de couvrir les coûts de la gestion des déchets.

Cette taxe doit couvrir au minimum 40% des coûts totaux de gestion de déchets. Actuellement, elle en couvre 45%.

L'entier de la taxe annuelle est dû également par les personnes qui arrivent ou qui quittent Gland en cours d'année. Ainsi, une personne qui quitte Gland le 10 janvier ou arrive dans notre commune le 20 décembre devra s'acquitter de l'entier de la taxe. Elle devra l'acquitter une deuxième fois dans la commune où elle arrive ou qu'elle quitte.

Cette situation, jugée problématique par la Commission de Gestion, et qui motive de nombreux recours, découle du règlement de gestion des déchets adopté par le Conseil communal de Gland le 15 novembre 2012. En effet, lors de cette séance du Conseil communal, l'amendement suivant de l'article 11, lettre B al.3 avait été soumis au vote : « *La situation de l'assujetti au 1er janvier ou lors de l'arrivée dans la commune est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours. En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis.* ». La Municipalité a recommandé de refuser cet amendement, du fait des difficultés de facturation a priori. Il a donc été refusé à une large majorité, 3 avis contraires, 3 abstentions significatives.

Suite aux différents recours déposés, cette interprétation a été confirmée par l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal. Il semblerait donc que seule une modification du règlement de gestion des déchets par le Conseil communal pourrait changer cet état de choses. La Commission de Gestion serait en faveur d'une telle modification. En effet, il ne lui semble guère équitable qu'un(e) contribuable doive s'acquitter à double de la taxe forfaitaire sur les déchets, du seul fait qu'il ou elle a déménagé en cours d'année.

Les sacs taxés

Les sacs taxés sont fabriqués à Zürich et vendus de manière uniforme dans tout le canton de Vaud, à l'exception de la région d'Yverdon qui a mis en place la taxe au sac plus tôt que le reste du canton.

Les détaillants n'ont pas le droit de réaliser un bénéfice sur la vente des sacs taxés. Ils les proposent cependant afin de servir les clients et de ne pas les perdre au profit des autres commerces. Les éventuelles infractions sont sévèrement réprimées.

Le produit de la vente des sacs taxés est versé dans un fonds commun au niveau du canton, dont le volume annuel correspond à l'heure actuelle à 32 millions de CHF.

Les sacs sont pesés automatiquement à chaque ramassage de déchets. Les systèmes de pesage des camions sont contrôlés et étalonnés très régulièrement. Le tonnage total par commune constitue la clé de répartition du produit de la vente des sacs taxés. A l'heure actuelle, la rétrocession correspond à 360 CHF environ par tonne de déchets ménagers ramassés. Il existe différents organismes de contrôle qui audient ces chiffres.

Il arrive que certains habitants placent des sacs non taxés (« sacs noirs ») dans les containers de ramassage. Actuellement, il y a moins de 1% des cas de fraude à Gland. Dans ce cas, le contenu du sac est obligatoirement contrôlé, en vue de déterminer le responsable.

Macarons d'accès à la déchetterie

L'impression et l'envoi des macarons coûtent à la Ville de Gland environ CHF 7 500 chaque année, soit CHF 1.50 CHF par macaron distribué.

Un macaron supplémentaire peut être sollicité auprès de la commune au prix de CHF 10.00. Ce montant relativement élevé a été fixé afin de limiter les abus (macaron pour « un ami », macaron perdu...).

Le système s'avère fiable et permet aux employés de la déchetterie d'intervenir en cas de doute.

Rendement énergétique des déchets

L'ensemble des déchets incinérés à l'usine Tridel de Lausanne (soit 80% des déchets de la Suisse romande) permettrait de chauffer 18'000 ménages. Ce potentiel énergétique n'est pas exploité à l'heure actuelle.

Il est bien entendu que la commune de Gland ne peut guère y changer quelque chose à elle seule. Cependant, la Commission estime que la Ville de Gland, en tant que Cité de l'Energie, doit montrer l'exemple en œuvrant au niveau cantonal pour que cette production d'énergie soit valorisée.

Les éco-points

Le bilan des éco-points mis en place dans le nouveau quartier d'Eikenott est mitigé pour l'instant : peu de verre est ramassé (moins d'une levée par mois), par contre de nombreux cartons remplissent les containers papier. Il semblerait que les habitants, qui doivent de toute façon se rendre à la déchetterie pour y amener certains types de déchets, en profitent également pour amener ceux qui peuvent être déposés dans les éco-points.

L'évolution des ramassages suite à l'introduction de la taxe au sac

Le nombre de ramassages n'a pas évolué et le temps de la tournée reste le même quel que soit le volume de sacs ramassés. On constate cependant que le volume de sacs a diminué : au lieu de sacs de 35 litres, on trouve une majorité de sacs de 17 litres. Le nombre de kilomètres parcourus reste donc inchangé. Or, le prix facturé par le transporteur est fixé à la tonne. Le ramassage des déchets coûte moins cher qu'avant l'introduction de la taxe au sac.

Une réflexion est en place pour déterminer si une tournée pourrait être supprimée ou remplacée par une tournée de déchets méthanisables (poubelles brunes). En été une tournée hebdomadaire n'est parfois pas suffisante, notamment du point de vue des odeurs et des nuisances dues à la vermine.

Recyclage des déchets générés par les entreprises

L'accès à la déchetterie est limité aux personnes privées, ainsi qu'à certaines petites entreprises qui négocient un contrat avec la commune. Il en existe actuellement 72 à Gland.

Les entreprises productrices de gros déchets (maçonnerie, paysagistes, restaurants...) doivent négocier directement leurs contrats de gestion de déchets avec les centrales de tri correspondantes.

A l'heure actuelle, environ 80 recours sur la taxe déchets entreprise sont en cours : particuliers avec 2 ou 3 raisons sociales, entreprises en cessation d'activité mais toujours enregistrées au registre du commerce etc.

Analyse des charges dues à la gestion des déchets

Les coûts de traitements de déchets incluent un poste « frais divers », correspondant à plus de CHF 111 000 en 2014. Il s'avère que plus de la moitié de ce poste correspond à la participation à la SADEC. Ce poste contient encore, notamment, les frais de leasing d'une pelle mécanique ainsi que différents frais dus à l'impression, la distribution et le contrôle des macarons donnant accès à la déchetterie.

Dans les comptes de la commune, figure un gros montant « matériel et fournitures diverses » lié à l'achat des poubelles brunes. Ce montant se retrouve dans les produits sous « Prestations diverses ».

A l'occasion de la naissance d'un enfant, un certain nombre de sacs poubelles taxés est fourni à la famille par la Commune. Le total de ces sacs fournis gratuitement représente environ CHF 20 000 par an.

Personnel employé par la déchetterie

A l'heure actuelle, la Commune emploie :

- 1 personne derrière le camion poubelle. Une réflexion est en cours pour voir s'il est possible de la remplacer par un intérimaire ;
- 1.8 personnes à la déchetterie ;
- 0.4 personne en intérimaire à la déchetterie.

Conclusion

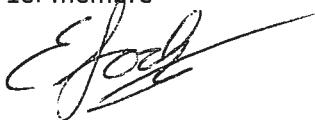
La Commission de Gestion a apprécié les réponses transparentes et complètes fournies par MM. Olivier Fargeon et Julien Baud à ses questions. Elle a pu d'une part apprécier la complexité de la problématique de traitement des déchets, et d'autre part constater que celle-ci se situe au centre des préoccupations de la Municipalité, qui s'efforce d'y apporter des réponses satisfaisantes.

La Commission de Gestion formule le vœu que la Commune de Gland poursuive ces efforts, et notamment que :

- La réflexion sur la valorisation des différentes filières de déchets soit continuée ;
- La recherche de collaborations intercommunales se poursuive ;
- Les différents contrats de transport et valorisation de déchets soient renouvelés sur une base régulière ;
- La Commune de Gland fasse preuve de réactivité face aux changements de marché des différentes filières de déchets recyclés ;
- La Commune de Gland formule, voire soutienne au niveau cantonal les initiatives visant à exploiter le potentiel énergétique des déchets incinérés ;
- Le règlement de gestion des déchets soit modifié de telle sorte à ce qu'il évite une double taxation des personnes qui quittent Gland ou y emménagent en cours d'année.

Pour la commission de gestion :

Evan Lock
1er membre



Marek Swierkosz
Rapporteur



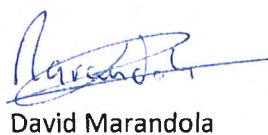
Véronique Villaine



Pierre Parvex



David Marandola



Yves Clerc



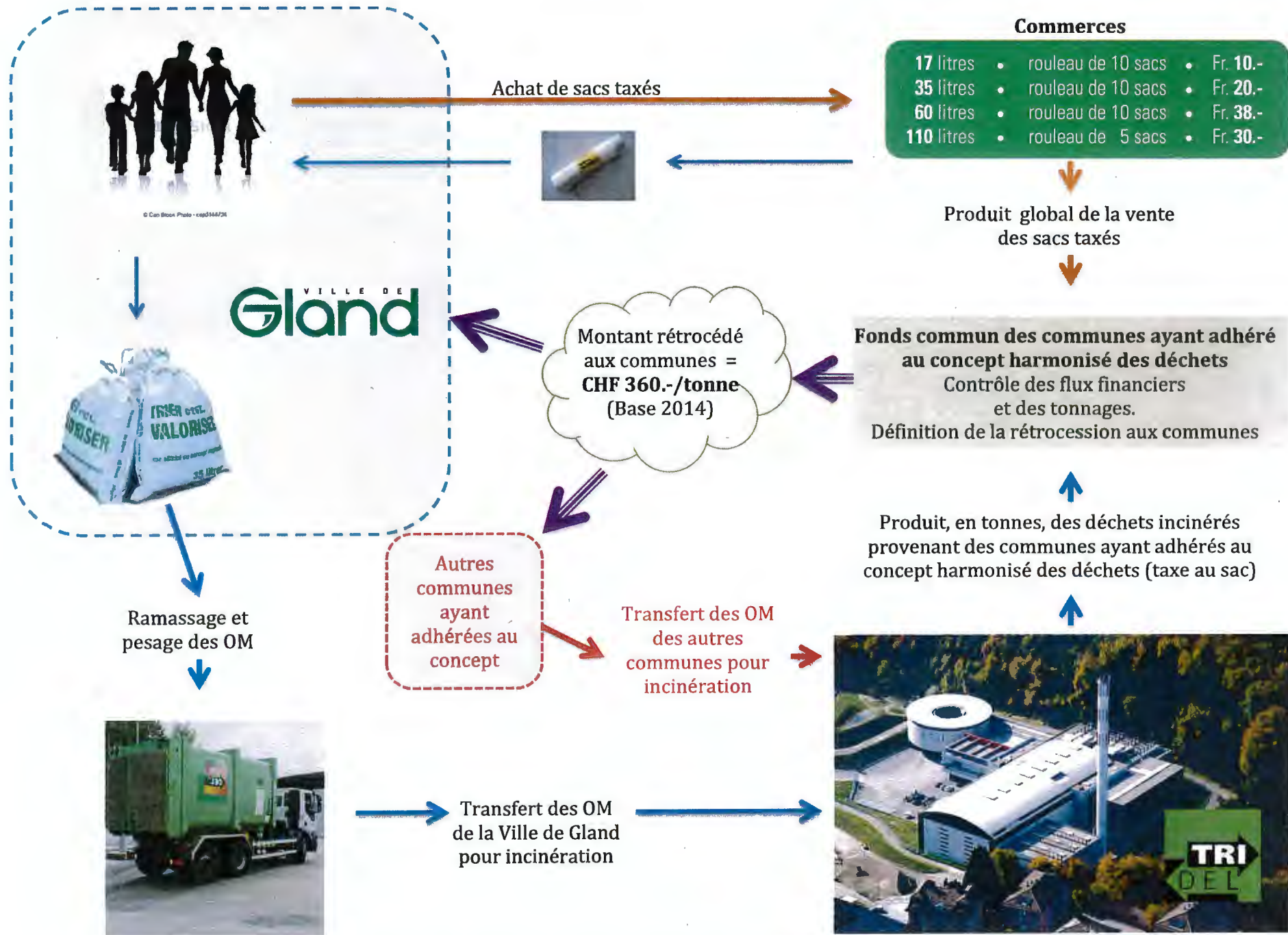
José Da Silva



Gland, le 4 mai 2015

Annexe

- Schéma de la rétrocession du montant des sacs taxés aux communes.



SCHEMA DE LA RETROCESSION DU MONTANT DES SACS TAXES AUX COMMUNES